

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1443

27 juillet 2009

SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l.	69229	L Real Estate	69220
Accendo Capital	69253	Lux Connection Export S.à r.l.	69263
Adriana Development S.à r.l.	69228	Lycoris Enterprises S.A.	69218
Afrodite S. à r.l.	69243	Lycoris Entreprises S.A., SPF	69218
Aixette SA	69224	Maestral Investissements S.A.	69234
Amata S.A.	69247	Mannelli & Associés S.A.	69251
Amerly's International S.A.	69251	Mierscherbiereg Immobilière S.A.	69250
Blunit International S.A.	69227	Molenaar S.A.	69260
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	69234	Pinemont Petroleum Holding S.A.	69249
BRC S.à r.l.	69223	Quiltstuff S.à r.l.	69253
BSI-Multinvest Sicav	69255	Sablon S.A.	69250
Carlix S.A.	69223	Schwan's European Holdings, S.à r.l.	69255
Carmeuse Holding S.A.	69254	Schwan's Global Holdings, S.à r.l.	69247
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl	69228	SGAM AI CTA Diversified Fund	69262
Dexton Development Corporation S.à r.l.	69256	SGAM AI Optimum Asia Fund	69233
Diverge Holding S.à r.l.	69225	Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l.	69252
Diverge Spf S.à r.l.	69225	Sireo Immobilienfonds No. 4 London East- cheap Court S.à r.l.	69252
Ech 2 S.à r.l.	69254	Sireo Immobilienfonds No. 4 London Stoc- kley Park S.à r.l.	69248
Ecotrust S.A.	69230	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l.	69254
E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à r.l.	69243	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano S.à r.l.	69249
Ekabe International S.C.A.	69229	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l.	69255
Greenridge Property Four S.à r.l.	69251	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l.	69250
Hast Holding AG	69218	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l.	69253
HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l.	69229	Sojumath Invest S.A.	69218
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l.	69225	SunGard Availability Services (Luxem- bourg) S.A.	69263
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.	69229	Tresis Financière S.A.	69223
Immobilière Tresco S.A.	69223	Turkana S.A.	69233
Interloge	69249	Zondor S.A.	69248
International Housing Solutions S.à r.l.	69250		
Investissements Mécaniques S.A.	69247		
Ipotek Financing S.A.	69233		
Jotrade Investment S.A.	69228		
Kauri Capital Cologne	69234		

Sojumath Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 136.247.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009085575/12.

(090102124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Hast Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 26.158.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B + C s.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009085576/12.

(090102125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Lycoris Entreprises S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lycoris Entreprises S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 22.207.

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LYCORIS ENTREPRISES S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.207, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 344 du 19 décembre 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 8 juin 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1139 du 11 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "LYCORIS ENTREPRISES S.A., SPF".
3. Modification subséquente des articles 1, 2, 3 et 12 des statuts.
4. Modification du dernier alinéa de l'article 1 des statuts.
5. Suppression du 6e alinéa de l'article 5.
6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "LYCORIS ENTREPRISES S.A., SPF".

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 1, l'article 2 relatif à l'objet social, le 2^e alinéa de l'article 3 et l'article 12 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Premier alinéa. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LYCORIS ENTREPRISES S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

Art. 2. "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

Art. 3. Deuxième alinéa. "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition."

Art. 12. "La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La durée de la société est illimitée."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer le 6^e alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, M. MULLER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2009. LAC / 2009 / 23373. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009085993/7241/84.

(090102567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of May,

before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 468 on 4 March 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Patrice Pfistner, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Marjorie Andre, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the thirty-one thousand (31,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred thirty-one thousand euro (EUR 131,000) by way of the creation and issue of one hundred thousand (100,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;

3. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. powers and authorisations; and

5. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100.000), in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred thirty-one thousand euro (EUR 131.000) by way of the creation and issue of one hundred thousand (100.000) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- Escorial Development, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28 rue Goethe, L1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.906, declares to subscribe for fifty-one thousand (51.000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of fifty-one thousand euro (EUR 51.000) to be allocated to the share capital of the Company; and

- Ufilug S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.632, declares to subscribe for forty-nine thousand (49.000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of forty-nine thousand euro (EUR 49.000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred thirty-one thousand euro (EUR 131.000) consisting of one hundred and thirty one thousand (131.000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the Company to amend the Shareholders' register in order to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued shares in the Shareholders' register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1.250.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de mai,

par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 468 en date du 4 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Patrice Pfistner, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Mlle Marjorie Andre, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mlle Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les associés commanditaires et l'associé gérant commandité de la Société (collectivement dénommés comme les Associés) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de cent trente et un mille euro (EUR 131.000), par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. souscription et paiement des nouvelles actions ordinaires émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;
3. modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;
4. pouvoirs et autorisations; et
5. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de cent mille euro (EUR 100.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de cent trente et un mille euro (EUR 131.000) par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur cela,

- Escorial Development, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L1637 Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.906, déclare souscrire à cinquante et un mille (51.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de cinquante et un mille euro (EUR 51.000) à affecter au capital social de la Société; et

- Ufilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.632 déclare souscrire à quarante-neuf mille (49.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de quarante-neuf mille euro (EUR 49.000) à affecter au compte capital social de la Société.

La somme de cent mille euro (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000) représenté par cent trente et un mille (131.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société afin de modifier le registre des Associés pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et de procéder à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des Associés.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, Andre, Pogorzelski, Dal Zotto, GRETHEN.

Enregistré à Rédange, le 25 mai 2009. Relation: RED/2009/679. Reçu: soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 mai 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009085973/240/162.

(090102942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Immobilière Tresco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.928.

—
Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085677/12.

(090101677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.515.

—
Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085676/12.

(090101676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009085679/10.

(090101679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Tresis Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009085719/13.

(090101630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Aixette SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.210.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AIXETTE S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 142.210, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2610 du 24 octobre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;
3. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 22 septembre 2008 se terminera le 31 décembre 2009.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois de juin à 10h et pour la première fois en 2010.

Suite à cette résolution l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 10h au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2009. LAC/2009/26148. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085988/5770/61.

(090102590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.950,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009085729/17.

(090101643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Diverge Spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Diverge Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.066.

L'an deux mille neuf, le deux juillet

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DIVERGE HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.066, constituée suivant un acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, le 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 565 du 11 avril 2002 (la "Société").

A comparu:

Madame Edith EVERAERT, demeurant au 137 G, Stationstraat, B-8830 Gits-Roselaere ("Associé Unique"), ici représenté par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gits (Belgique) le 3 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Décision que la Société devient une société de gestion de patrimoine familial (SPF) régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

2. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers

au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Diverge Spf S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite au changement d'associé en date du 18 décembre 2001;

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que la Société devient une société de gestion de patrimoine familial (SPF) régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, en conséquence de la résolution ci-dessus, décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Diverge Spf S.à r.l." et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de "Diverge Spf S.à r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société suite au changement d'associé en date du 18 décembre 2001 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2009. LAC/2009/26321. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085984/5770/91.

(090102592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Blunit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.433.

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Sandro Capuzzo, domicilié professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Immobiliare Parco S.r.l., ayant son siège social à Milan (Italie),
Via Cesare Battisti,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société Blunit International S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55433, a été constituée suivant acte en date du

01 juillet 1996, reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 489 du 01.10.1996, page 23.437. Les statuts de la société ont été modifiés:

- en date du 15 décembre 1997 publié au Mémorial C 210 du 03.04.1998
- en date du 30 décembre 1997 publié au Mémorial C 295 du 30.04.1998
- en date du 24 novembre 1998 publié au Mémorial C116 du 24.02.1999
- en date du 23 septembre 1999 publié au Mémorial C 920 du 03.12.1999

2. Le capital social de la société s'élève à Eur 3.300.000, (trois millions et trois cent mille euros) représenté par 33.000 actions ayant chacune une valeur nominale de Eur 100- entièrement libéré,

3. Son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société Blunit International S.A. ci-dessus désignée, qui en sa qualité d'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet à ce jour,

4. Son mandant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société, qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société,

5. Son mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif de la société, que le passif connu de la société a été réglé ou approvisionné, le mandant prend à sa charge tout passif ou tout engagement financier, connu ou inconnu de la société pouvant éventuellement encore exister à charge de cette dernière. Partant de cela, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,

6. Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la société dissoute, sont, par la présente, déchargés de leurs fonctions,

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse de domiciliation de la société.

8. Qu'il y a lieu de procéder l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la société

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. CAPUZZO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2009. Relation: LAC/2009/23507. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} JUIL. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009086056/211/54.

(090102929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

—
EXTRAIT

Gesellschafterbeschluss vom 29 Juni 2009

Herr Alastair Bell tritt durch Schreiben vom 26. Juni 2009 von seiner Geschäftsführertätigkeit für die Adriana Development S.à r.l. mit sofortiger Wirkung zurück.

Zum neuen Geschäftsführer A wird, ab sofort und auf unbefristete Zeit, Herr Karim Habra, geboren am 12 Juli 1975 in Beirut, Libanon, britischer Staatsbürger, mit geschäftlicher Anschrift, Rybna 14/682, 11000 Prag 1, Tschechische Republik, bestellt.

Luxembourg, den 29. Juni 2009.

Adriana Development S.à r.l.

Martin Eckel

Legal Counsel

Référence de publication: 2009085827/19.

(090102198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

C.H. Robinson Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085734/10.

(090101649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Jotrade Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 64.160.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085733/10.

(090101647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

—
EXTRAIT

Herr Alastair Bell tritt durch Schreiben vom 26. Juni 2009 von seiner Geschäftsführertätigkeit für die 81 VH Holding S.à.r.l. mit sofortiger Wirkung zurück.

Luxembourg, den 29. Juni 2009.

81 VH Holding S.à.r.l.

Martin Eckel

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009085829/15.

(090102200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Ekabe International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.724.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKABE INTERNATIONAL SCA

Représentée par son gérant EKABE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085725/12.

(090101635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009085726/17.

(090101638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.983.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningberg

Signature

Référence de publication: 2009085728/17.

(090101640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Ecotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 146.970.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

- 1) EAST&WEST FINANCES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.846, dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Joseph DELREE, ci-après dénommé; et
- 2) Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ECOTRUST S.A."

Le siège social est établi à Clervaux.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.- EUR), divisé en cent soixante-quinze (175) actions avec droit de dividende de classe A et cent soixante-quinze (175) actions avec droit de vote de classe B sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EAST&WEST FINANCE S.A., prénommée	133 actions de classe A; 70 actions de classe B
2) Monsieur Joseph DELREE, prénommé	42 actions de classe A; <u>105 actions de classe B</u>
Total: cent soixante-quinze actions de classe A;	<u>175 actions de classe A;</u>
cent soixante-quinze actions de classe B	175 actions de classe B

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, né à Tinlot (Belgique) le 7 avril 1952, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux;
 - Monsieur Jean-Charles BUSSCHAERT, employé, né à Namur (Belgique) le 12 janvier 1984, demeurant au 10, rue de Montigny, B-5380 Forville;
 - Madame Anne THOMAS, juriste, née à Amiens (France) le 14 octobre 1967, demeurant au 18, rue du Cloître de la Barge, F-80000 Amiens.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Madame Dina ABAJA, économiste, née à Riga (Lettonie) le 14 juillet 1977, domicilié à Maskavas Street 222C-15, LV-1019 Riga.
- 4.- Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé au 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.
- 6.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué et aux fonctions de Président du conseil d'administration Monsieur Joseph DELREE, préqualifié.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Delree et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26721. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085991/5770/156.

(090103132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

SGAM AI Optimum Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.499.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 6 juillet 2009

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de juillet 2010, les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier LECLER (Président), Thierry BECHU, Lionel ERDELY et Benoit RUAUDEL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009086067/14.

(090103297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 25 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société réuni en date du 25 juin 2009 que Monsieur Rahmi SAYDER, avec adresse à c/o Istanbul Finans Danismanlik Hizmetleri Ltd, Barbaros Blv. 149/7, Balmumcu, Besiktas, Istanbul 34349, Turquie, a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085708/16.

(090102162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix De Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, Président, licencié en sciences économiques appliquées, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 10 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour TURKANA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009085706/22.

(090102068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Kauri Capital Cologne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.584.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 25 juin 2009 a renouvelé les mandats des gérants

- Mr Riccardo MORALDI, gérant, laurea in Economia aziendale, 38/40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

- Mr Michele CANEPA, gérant, laurea in giurisprudenza, 38/40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour KAURI CAPITAL COLOGNE

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009085705/16.

(090102057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Maestral Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.806.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAESTRAL INVESTISSEMENTS SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009085718/13.

(090101628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg which registration with the Luxembourg trade and companies register is pending,

here represented by Maren Stadler, Rechtsanwältin, with professional address at 18- 20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 29 June 2009,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits stated by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (with or without cause).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand-Duchy Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

10.4. Resolutions of the sole manager shall be recorded in writing.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place which, in principle, is in the Grand-Duchy Luxembourg and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who

need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices, communications, the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one (1) and the same document.

16.3. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500,-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Bettina Wulf, lawyer, born on April 17, 1962 in Gütersloh, Germany, residing at Carl-Bertelsmann-Straße 270 in D-33335 Gütersloh.
2. The registered office of the Company is established at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am dreißigsten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendneun,
ist vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Sitz in Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die BMG RM Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée société anonyme), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, deren Registrierung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister anhängig ist;

hier vertreten durch Maren Stadler, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 29. Juni 2009 erteilt wurde; und

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft den Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft wie folgt aufzusetzen (die Satzung).

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Der Firma der Gesellschaft lautet "BMG RM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l." (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Geschäftsführungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung derselben nach außen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100.-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2 Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässt.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles eines Gesellschafter an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

III. Verwaltung- Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern/des Geschäftsführers.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführungsrates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch den Geschäftsführungsrat an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

8.2. Verfahren

i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Geschäftsführungsrates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber im Großherzogtum Luxemburg, statt.

ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Geschäftsführungsrates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Geschäftsführungsrat verabschiedet wurde.

iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführungsratsversammlung vertreten zu lassen.

v) Der Geschäftsführungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratsversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind und das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift tragen (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurde.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

Art. 10. Einzelner Geschäftsführer.

10.1. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Geschäftsführungsrat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

10.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.

10.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

10.4. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Gesellschafterversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche zwei drittel des Stammkapitals vertreten, abgeändert werden. Zudem kann eine solche zwei drittel Mehrheit, die Auflösung oder Liquidierung der Gesellschaft beschließen.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1 Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Geschäftsführungsrat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Zwischenabschluss wird vom Geschäftsführungsrat angefertigt;
- (ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;
- (iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;
- (iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und
- (v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnis und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter haben die Liquidatoren die Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft zu erfüllen, die Forderungen derselben einzuziehen und das Vermögen der Gesellschaft in Geld umzusetzen.

15.2. Das Vermögen der Gesellschaft wird unter die Gesellschafter nach Verhältnis ihrer Geschäftsanteile verteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.3. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Zahlung

Die BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100.-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Die Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) betragen.

Beschlüsse der Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die Gesellschafterin, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Frau Bettina Wulf, Juristin, geboren am 17. April 1962 in Gütersloh, Deutschland und geschäftsansässig in der Carl-Bertelsmann-Straße 270 in D-33335 Gütersloh.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, welche der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde ausgestellt am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und der unterzeichnenden Notarin unterschrieben.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2009. LAC/2009/26163. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085989/5770/490.

(090102552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Un gérant

Référence de publication: 2009085629/15.

(090101779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.957.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société "ArchiGest S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 86, rue de Luxembourg, L-4221 Esch/Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2009, non encore formalisé, et non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par ses deux administrateurs, Messieurs Frank ERPELDING et Egide HENX, ci-après désignés.

2. Monsieur Frank ERPELDING, architecte diplômé T.U.I., né à Esch/Alzette, le 15 février 1959, demeurant à L-4349 Esch/Alzette, 10, rue Jos Wester.

3. Monsieur Egide HENX, architecte diplômé Ulg, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1961, demeurant à L-4924 Hautcharage, 18, rue de la Gare.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à r.l."

Sur les papiers de société est accepté la dénomination simplifiée: "E&H Experts-Conseils sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'experts en bâtiment et de conseillers en énergies renouvelables et l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'expert en bâtiment et de conseillers en énergies renouvelables, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, conformément à la déontologie de la profession d'experts.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra faire d'une manière générale toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe.

La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés donné en assemblée générale des associés dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants.

Les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le ou les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Le ou les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Titre III.- Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve de la loi et des présents statuts.

Le ou les gérant(s) peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de leur fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions des associés

Art. 12. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 7 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en fonction ou à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts	Montant libéré (EUR)
ArchiGest S.A., préqualifiée	10.000,00	80	10.000,00
Frank ERPELDING, préqualifié	1.250,00	10	1.250,00
Egide HENX, préqualifié	1.250,00	10	1.250,00
Total:	12.500,00	100	12.500,00

Toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank ERPELDING, architecte diplômé T.U.I., né à Esch/Alzette, le 15 février 1959, demeurant à L-4349 Esch/Alzette, 10, rue Jos Wester.

- Monsieur Egide HENX, architecte diplômé Ulg, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1961, demeurant à L-4924 Haut-charage, 18, rue de la Gare.

2. La société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant pour tous les actes d'administration et de la gestion courante de la société, ainsi que pour tous les actes de disposition pour des montants inférieurs à trente-mille euros (EUR 30.000,-). Pour tous les autres actes l'engagement de la société nécessite la signature conjointe des deux gérants ou la signature d'un seul gérant dûment mandaté par le deuxième gérant.

3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, respectivement mandataires des personnes comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants et mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Erpelding, Henx, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. LAC/2009/21714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009086034/9127/184.

(090102898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Investissements Mécaniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.161.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085674/12.

(090101670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Amata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.207.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085673/12.

(090101669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.388.160,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085672/11.

(090101769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Zondor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 17 juin 2009

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015, les mandats de:

Mesdames Sylvie THEISEN, Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fons MANGEN, demeurant à 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 juin 2009

Madame Eliane IRTHUM, avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme et sincère

ZONDOR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086064/19.

(090102484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Stockley Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.194.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,
- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086139/29.

(090103030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pinemont Petroleum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 101.084.

—
Par la présente, Maître Arsène KRONSHAGEN et Madame Tina CARDOSO démissionnent de leur mandat d'administrateur de la société PINEMONT PETROLEUM HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

POUR COPIE CONFORME

T. CARDOSO / A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009086075/12.

(090102978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.331.

—
Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour INTERLOGE S.A.

AREND CONSULT S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009086259/13.

(090102612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.724.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,
- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS. L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086203/29.

(090103204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

L'adresse actuelle de Monsieur Cathal CONATY, associé, gérant de type A et représentant permanent de Fairbairn Diamond Ltd, est D-10997 Berlin (Allemagne), Wrangelstrasse 22A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086226/12.

(090103305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Mierscherbiereg Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.834.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MIERSCHERBIERG IMMOBILIERE S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009086262/13.

(090102607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour SABLON S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009086256/13.

(090102614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.835.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,

- Monsieur Rolf Sutter et

- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,
- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086199/29.

(090103195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

F. LANNERS / Th. SIMONIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086310/12.

(090102472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Mannelli & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.593.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/06/09.

Pour MANNELLI & ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009086312/12.

(090102836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Greenridge Property Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenridge Property Four S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086277/13.

(090102808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.083.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,
- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS.

L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086201/29.

(090103198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.729.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,

- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086202/29.

(090103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Quiltstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7215 Bereldange, 11, rue de l'Orée du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.386.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086279/11.

(090102728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Accendo Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour ACCENDO CAPITAL

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009086267/14.

(090102678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.023.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,

- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086198/29.

(090103189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086269/11.

(090102740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour Ech 2 S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009086264/14.

(090102669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 461.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.802.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,
- Monsieur Rolf Sutter et
- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,
- Monsieur Uwe Druckenmüller,

- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086197/29.

(090103063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

BSI-Multinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour BSI Multinvest Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Olivier Schütz / Martin Rausch

Director / Associate Director

Référence de publication: 2009086282/14.

(090102705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.560.950,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086281/11.

(090102454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 290.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.513.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009 que

- Monsieur Detlef Niezgodka,

- Monsieur Rolf Sutter et

- Monsieur Bernd Wieberneit

ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et que

- Monsieur Jost-Albrecht Nies, né le 26 avril 1971 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz,

- Monsieur Uwe Druckenmüller,
- Monsieur Hilmar Friedrich-Rust et
- Monsieur Jost-Albrecht Nies.

2) L'adresse correcte de Monsieur Uwe Druckenmüller est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société a désormais la dénomination suivante: Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS.
L'adresse correcte de l'associé unique est 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086200/29.

(090103196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Dexton Development Corporation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.951.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of June.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halkinvest België BVBA, with registered office at Sint Jobsteenweg 32, 's Gravenwezel Belgium,
duly represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue
Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated May 29, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.
The name of the company is "Dexton Development Corporation S. à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may manage, supply, carry out maintenance and develop software products and render related professional services.

The company may also supply consultancy in the area of management and organization, supply management, software management and software development to other companies.

The company may borrow in any form whatever, except by way of public offer.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2009.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Halkinvest België BVBA, with registered office at Sint Jobsteenweg 32, 's Gravenwezel Belgium.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed Class A Manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation

- Mr Gerrit Joseph (known as Jos) HALKUS, companies director, born on February 21, 1960 in De Bilde (NL) residing in 32, Sint Jobsteenweg, B-2970 Schilde.

Is appointed Class B Manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

- Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by an German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Juni.

Vor uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Halkinvest België BVBA, mit Sitz in Sint Jobsteenweg 32, 's Gravenwezel Belgium,

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 29. Mai 2009.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Dexton Development Corporation S. à r. l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft hat zum Gesellschaftszweck die Verwaltung und das Ausführen von Dienstleistungen in Bezug auf die Entwicklung, Erhaltung und Weiterentwicklung von Software und ähnliche Dienstleistungen.

Die Gesellschaft führt ebenfalls Beratungsdienstleistungen im Bereich von Management- und Organisationsfragen sowie Managementleistungen, Software Management und Software Entwicklung für andere Gesellschaften durch.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen, ausser durch öffentliche Anleihe.

Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Kapitalzeichnung

Die 500 (fünfhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Halkinvest België BVBA mit Sitz in Sint Jobsteenweg 32, 's Gravenwezel Belgium gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

1. Herr Gerrit Joseph (gennant Jos) HALKUS, „companies director“, geboren am 21. Februar 1960 in De Bilt, die Niederlande, wohnhaft in 32, Sint Jobsteenweg, B- 2970 Schilde.

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

2. Herr Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in English, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Guy Hornick, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009, LAC/2009/21279. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juli 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009086036/9127/228.

(090102625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Molenaar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.776.

In the year two thousand and nine, on the first of July,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholder of the company established in Luxembourg under the denomination of "MOLENAAR S.A.", R.C. Luxembourg B69776, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Hesperange, dated May 5th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No.551 of July 17th, 1999. The last amendment has been pursuant to a deed of the same notary dated October 13th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No.369 of May 18th, 2001.

Mrs. Nerea Nazábal Jiménez, an employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., having her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the Chairman, opens the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabel Dias, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects Mrs. Corinne Petit, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo as scrutineer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, representing the total capital of thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder is represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatory of the shareholder represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and put the company in liquidation.
2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the General Meeting resolves to put the company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting appoints Fides (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy, R.C.S. Luxembourg B41469, as liquidator of the company.

Third resolution

The General Meeting resolves that the liquidator has the broadest powers to effect the liquidation as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société dénommée "MOLENAAR S.A.", R.C. Luxembourg B 69776, ayant son siège social à Luxembourg, constitué suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange le 5 mai 1999, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°551 du 17 juillet 1999. La dernière modification des statuts a été effectuée suivant acte du même notaire en date du 13 octobre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 369 du 18 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nerea Nazábal Jiménez, employée privée, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne Petit, employée privée demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) parts sociales, d'une valeur nominative de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. L'associé représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Dissolution de la société;
- 2.- Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur;
3. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Fides (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social à L-1855, 46A, avenue J-F Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.488, aux fonctions de liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que le liquidateur aura les pouvoirs définis aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiés.

Le liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la société.

La Société sera tenue à l'égard des tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Nazábal Jiménez , I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2009. LAC/2009/26166. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085990/5770/107.

(090102619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

SGAM AI CTA Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.488.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2009

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'avril 2010, les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier LECLER (Président), Thierry BECHU, Lionel ERDELY et Benoit RUAUDEL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009086068/14.

(090103303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 30 juin 2009 que:

1. les mandats de Messieurs Michael J. Ruane, Keith Tilley et Loic de Montgolfier en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010;
2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086063/17.

(090102465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Lux Connection Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 59A, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 146.945.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Carolina OLIVEIRA COUTO BARBOSA, ouvrière, née à Belo Horizonte (Brésil) le 17 juin 1978, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 59A, route de Bastogne.

Laquelle a requis le notaire Instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'import et l'export de marchandises.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LUX CONNECTION EXPORT S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Niederfeulen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Carolina OLIVEIRA COUTO BARBOSA, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Carolina OLIVEIRA COUTO BARBOSA, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le siège social est établi à L-9176 Niederfeulen, 59A, route de Bastogne.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Oliveira Couto Barbosa Carolina, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2009. Relation: DIE/2009/6665. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 juillet 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009086039/234/81.

(090102514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.